

B₁₀ F 1299

Eugène LERICOLAIS 785

LA GRANDE UTOPIE

L'Impuissance de la Repopulation

« Il est nécessaire de limiter le nombre des enfants ».

ARISTOTE

« La production du froment et de la viande dans le monde est de beaucoup inférieure à la ration nécessaire ».

YVES GUYOT

Prix : **25** centimes

" LIBRAIRIE NOUVELLE "

L. SILVETTE

68, Rue Rochecouart, 68

PARIS

191-3

LA GRANDE UTOPIE

L'Impuissance de
la Repopulation

Eugène LERICOLAIS

LA GRANDE UTOPIE

L'Impuissance de ———
————— la Repopulation

*« Il est nécessaire de limiter
le nombre des enfants ».*

ARISTOTE

*« La production du froment et
de la viande dans le monde
est de beaucoup inférieure
à la ration nécessaire ».*

YVES GUYOT

Prix : **25** centimes

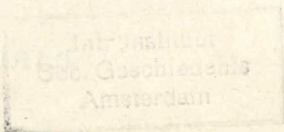
—
PARIS

DU MEME AUTEUR

- Dreyfus innocent (épuisé).
Lueurs d'Ame, poésies, 1 vol., 1899.
Révoltés, roman, 1899.
Pœans Cyniques, poésies, 1 vol., 1904.
L'Héritage (une brochure), 1904.
L'Instituteur, roman, 1907.
Histoire d'un Grand Ministère, 1 vol., 1908.
La Réforme du Calendrier (une brochure), 1909.
Lettres d'Orient, 1 vol., 1909.
Peu d'Enfants. *Pourquoi, Comment*, 1 vol., 1912.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT

- L'Avortement à travers les Ages, 1 vol.
Le Tsar Maudit, roman.
L'Or du Rêve, poésies.
L'Intrus, roman.



LA GRANDE UTOPIE

L'Impuissance de
la Repopulation

I

VIVRE, C'EST JOUIR

La limitation nécessaire des naissances est dictée par la Prévoyance sociale, fruit de l'Instruction et de l'Éducation

Ce que l'on est convenu d'appeler « la question sociale » ne compose pas un problème unique dont il soit possible de rechercher — et, peut-être, de trouver — la solution dans notre état actuel.

Le phénomène de la misère et du paupérisme a pour origine une très grande quantité de causes. Ces causes engendrent des effets qui, tous, directement ou indirectement, concourent au même but : l'écrasement des masses populaires sous le poids de toutes les calamités matérielles capables de rendre douloureuse, voire même impossible, la vie prolétarienne.

Dans la plupart des cas, ces causes d'indigence et de malheur sont artificielles, c'est-à-dire qu'elles découlent non pas des lois de la nature, ni de la lutte que l'homme doit soutenir quotidiennement pour parvenir à assurer son existence en exploitant les richesses mises à sa disposition sur le globe, mais du fait que lesdites richesses sont accaparées par des minorités d'individus qui ne les dispensent, par portions infimes, à la masse, qu'en échange d'un effort disproportionné avec le salaire consenti ; de sorte que, même si l'on suppose le salarié fournissant une

somme de travail formidable, il lui est impossible d'atteindre à une jouissance élevée des biens dont il est ou a été le producteur.

C'est ainsi que l'organisation sociale capitaliste actuelle est la principale « cause artificielle » de l'état de pauvreté, d'indigence ou de misère dans quoi sont plongées, sans moyens d'en sortir, les classes laborieuses. Il en est d'autres encore qui, d'ailleurs, dérivent presque toutes de la précédente.

Mais, en dehors de ces causes artificielles, on peut en connaître au moins une dont les architectes partiels de l'édifice social présent ne sauraient être rendus responsables : c'est la surabondance du nombre des êtres humains qui ont à se partager la totalité des mets placés sur la table universelle.

De ce fait, l'imprévoyance des couples humains est seule responsable.

Il en a toujours été ainsi et, bien que, comme certains affectent de vouloir le soutenir, l'idée de limitation des naissances soit « une conception criminelle de gens détraqués par notre corruption décadente », ce souci témoigne simplement de la plus haute éducation morale et de l'instruction plus développée qui caractérisent notre époque.

En effet, s'il est un sentiment qui soit bien réellement l'unique apanage des êtres supérieurs c'est celui de la *prévoyance*.

Chez les animaux, on ne voit guère que ceux dont les collectivités sont constituées en sociétés harmoniques et bien policées qui possèdent la conception de prévoyance. Les Abeilles et les Fourmis construisent des abris qui *doivent* les protéger contre les éventualités climatiques ; elles amassent des provisions qui *doivent* leur permettre de passer les saisons de disette sans avoir rien à redouter de la famine ; elles prennent le soin de supprimer les bouches inutiles qui *devraient* réduire la part des individus ayant un rôle à jouer dans la communauté ; tous ces actes, prémédités pour de justes fins, témoignent d'un indéniable *esprit de prévoyance*. Cet esprit fait totalement défaut à la très grande majorité des autres

animaux, y compris ceux réputés les plus intelligents. Le singe, l'éléphant, le chien, etc., se hâtent de consommer — au besoin gaspillent, jettent et perdent — toute la nourriture qui se trouve à leur portée et ne songent même pas qu'ils auront faim plus tard et pourront se trouver sans rien pour satisfaire leur appétit. De même, ils se contentent de profiter d'abris plus ou moins hasardeux, exceptions faites pour quelques espèces. ILS SE MULTIPLIENT INCONSIDÉRÉMENT *et ne pensent pas à prendre la précaution de détruire les superflus, les malades ou les inutiles de leurs sociétés.*

Ce n'est donc qu'en haut, tout en haut de l'échelle, que commence à poindre l'esprit de prévoyance.

Il en est de même chez les représentants de la race humaine.

Les peuplades sauvages sont absolument étrangères à cette conception : suivant qu'elles sont dans la saison où une abondante nourriture — ou des proies considérables — se présentent à elles, on les voit engloutir le maximum possible... et subir ensuite des périodes de famine indicible.

Chez elles, la multiplication des naissances ne connaît point non plus d'autres limites que celles imposées par les nécessités du moment : les mâles ne font avorter leurs femmes, ne mangent les enfants ou ne tuent les vieillards que quand il n'y a plus de quoi nourrir tout le monde.

Et, à mesure que l'on s'élève jusqu'à nos sociétés civilisées, on constate que le souci de *prévoir*, c'est-à-dire, suivant un mot célèbre, de *gouverner* sa vie se développe en raison directe de l'instruction et de l'éducation des individus.

L'imprévoyance est la caractéristique des ignorants. L'homme qui vit au jour le jour, sans envisager l'avenir, agit comme les sauvages et leurs primitifs, les animaux ; celui qui, par avance, organise sa vie, appartient déjà à une catégorie supérieure.

Or, dans le cours de la vie des couples humains, il est bien évident qu'étant donnée l'extrême longueur des étapes de l'enfance et de l'adolescence des petits

engendrés par la femme, la charge la plus lourde, la plus pénible et la plus coûteuse qui puisse les accabler *est celle constituée par leur progéniture.*

Il est donc naturel qu'au fur et à mesure que leur intellect s'est ouvert plus grandement à la perception et à la compréhension de vérités qu'ils n'avaient même pas entrevues jusque-là, ils se soient rendu compte — en acquérant cet esprit de prévoyance dont nous venons de parler — qu'une des tâches qui leur incombait consistait à réduire, dans la mesure du possible, le nombre des enfants résultant de leur propension à l'accomplissement de l'union sexuelle.

Ne pouvant guère s'attaquer à la cause en annihilant leur instinct génésique, ils ont eu la pensée de « prévenir » l'état de misère ou d'infériorité matérielle et morale, qu'ils « prévoyaient » enfin, en bornant leur procréation dans de raisonnables limites..

Nous en trouvons la preuve dans ce fait que, dans tous les temps et depuis la plus haute antiquité, on a recherché les moyens de se débarrasser des enfants alors qu'ils étaient encore dans le sein de leurs génitrices... faute d'avoir connu les moyens d'éviter la conception ou d'avoir eu la « prévoyance » de les appliquer.

*
**

Chez les Grecs, l'avortement était de pratique courante. La loi ne le prévoyait pour le punir qu'à la condition expresse qu'il ait été pratiqué *contre la volonté* de la femme délivrée.

Bien mieux, Aristote, dans sa *Politique*, exprime à ce sujet des idées qui sont bien plus « avancées » que nos théories néo-malthusiennes modernes lorsqu'il dit : « Il est nécessaire de limiter le nombre des enfants. Si une mère de famille devenait enceinte après que ce nombre arrêté fût atteint, il importe qu'elle se fasse avorter avant que l'enfant soit animé. » Un peu plus loin il déclare, sur le même sujet, que « si dans la vie d'un couple humain, la femme conçoit en dehors du désir des époux, l'avor-

tement doit être pratiqué, *avant que l'embryon ait le sentiment de la vie, car on est d'accord dans ce cas avec la sainteté des lois*, tandis qu'on ne le serait plus si l'on attendait l'époque où l'embryon est déjà animé ». Ce texte établit péremptoirement que les lois reconnaissaient et approuvaient la pratique de l'avortement à condition qu'il fût opéré pendant la première période de la grossesse *et qu'on le trouvait de première nécessité pour limiter le nombre des naissances.*

Chez les Romains, la préoccupation de limiter les naissances et de conjurer, pour des mobiles quelconques, les résultats de la fécondité féminine, jouait un très grand rôle. Les auteurs latins sont emplis d'allusions à ces mœurs et la grande majorité d'entre eux en parlent comme d'une chose très naturelle. D'ailleurs, pour ne citer que cet exemple, Aélius consacre tout un chapitre à l'enseignement et la description des procédés en usage pour maintenir les femmes à l'état de stérilité et, faute de réussite, de ceux destinés à provoquer l'avortement artificiel. Il recommande certaines mixtures et certains produits et une quantité d'opérations internes, analogues à celles en honneur dans nos hôpitaux.

« Mais déjà, dit le docteur Klotz-Forest, on estimait que la prophylaxie valait mieux que le traitement et on conseillait d'empêcher plutôt la conception que de tuer le fœtus par des pratiques abortives. »

C'était donc du néo-malthusisme appliqué.

Il se produisit alors un fait curieux dans la législation romaine et qui, à soi seul, devrait ouvrir les yeux au gens du peuple que les classes dirigeantes actuelles, dans leur affolement et dans leur égoïsme, voudraient obliger, par tous les moyens, à continuer de fournir des quantités toujours plus nombreuses de chair à canon et de chair à travail. Des lois furent promulguées pour encourager les familles nombreuses ; on chercha à créer dans l'opinion publique le même courant que MM. Bertillon, Paul Leroy-Beaulieu et autres « repopulateurs » voudraient y former présentement ; enfin, les encouragements

n'ayant servi à rien, les législateurs au service du pouvoir entreprirent de modifier leurs codes au gré des maîtres du jour, et des sanctions pénales assez sévères prévirent dès lors la pratique de l'avortement. Mais la « morale » n'y fut pour rien et seul le souci d'avoir des soldats et des travailleurs dictait leur attitude aux dirigeants de la collectivité romaine.

C'est exactement ce que nous voyons se reproduire chez nous, en notre début du vingtième siècle, c'est-à-dire environ à dix-neuf cents ans d'intervalle.

Les Juifs, avec ce sens commercial exaspéré qui leur fait voir dans tout être ou dans tout objet une « marchandise », ne considéraient guère dans l'embryon humain que sa « valeur possible » aux yeux du possesseur naturel, c'est-à-dire du père ; et, si l'avortement provoqué par le fait d'un tiers était considéré comme répréhensible, le coupable s'en tirait généralement par le paiement d'une indemnité.

Ainsi font nos paysans lorsque, par exemple, une automobile bouscule une vache et provoque son avortement : le propriétaire demande qu'on lui paie le prix du veau.

Ce n'est donc guère, en Europe, que sous l'influence — néfaste, même en cette circonstance — du christianisme que l'avortement fut réellement condamné comme un « péché » offensant Dieu d'abord et, par conséquent, devant être puni par les lois humaines, de même que les précautions anti-conceptionnelles.

Les théologiens chrétiens posèrent en principe :
1° Que les rapprochements sexuels sont en horreur à la divinité et qu'ils ne peuvent être tolérés par elle qu'à la seule condition qu'ils aient la reproduction pour but unique et absolu ;

2° Que dès que le fœtus est formé dans le ventre de la femme, il est possesseur d'une âme et que, du sort de cette âme, les parents (ou l'entourage de la génitrice) sont responsables devant Dieu et devant les hommes.

Dans ces conditions, il devenait nécessairement criminel et sacrilège d'éviter la conception par des mesures prophylactiques et, bien plus encore, d'en

annihiler les effets au moyen de l'avortement, puisque, du même coup, on détruisait le petit être dont la venue était admise comme la seule justification de l'acte d'amour et l'on « tuait », *in utero*, une créature « formée à l'image de Dieu et renfermant une âme ».

Si l'on ajoute à cela que l'Eglise, mettant rapidement son influence au service des puissants pour profiter, dans son propre intérêt, de leur toute-puissance ne devait pas tarder à condamner, en outre des tendances de son esprit, la stérilité et l'avortement pour cette raison qu'ils tendaient à la diminution des foules exploitables par leurs maîtres, on s'explique la véritable frénésie avec laquelle les docteurs ecclésiastiques, les papes, les prélats et leurs conciles dénoncèrent des agissements qui leur paraissaient monstrueux et dommageables à la fois.

La réprobation du droit canon, nous apprend encore le docteur Klotz-Forest, dans sa très belle étude « De l'Avortement. Est-ce un crime ? » s'étendait à toute intervention même pré-conceptionnelle qui tendait à éviter la procréation, seul but et unique excuse du mariage chrétien. Saint-Augustin considérait comme des prostituées les femmes mariées qui essayaient de prendre la moindre précaution contre la grossesse. Le concile d'Elvire défendit, dès l'an 305, de donner la communion, même à la mort, aux femmes coupables d'avortement volontaire. Le concile d'Ancyre leur imposa dix années de pénitence ; le concile de Lerida, tenu en 524, les obligea à une pénitence de sept années et les priva de la communion pendant sept ans également. Les pénalités allèrent ensuite toujours en augmentant ; c'est ainsi que cent soixante-huit ans plus tard, le concile de Constantinople décida que l'avortement était une des formes de l'homicide et que son auteur devait être puni de la peine de mort parce que — osèrent affirmer les doctes crétins qui le composaient — il n'y a pas lieu de distinguer entre le meurtre d'un homme adulte et celui d'un être en formation alors qu'il se trouve encore entre les mains du créateur en vue de son animation.

Renchérissant encore sur les décisions prises par le précédent, le concile de Worms, en l'année 868, décréta qu'il fallait considérer comme homicides aussi bien ceux qui prennent des mesures de prophylaxie anti-conceptionnelle que ceux qui se livrent aux manœuvres abortives. Il déclara que « celui-là, est coupable d'homicide qui procure la stérilité, *tant à l'égard des hommes que des femmes*, et qui empêche la génération ou la conception d'un enfant. » Aux synodes de Banberg et de Würzburg, tenus beaucoup plus tard., de 1208 à 1491, il fut entendu que seraient excommuniés et exilés ceux qui indiquaient les moyens de demeurer stérile et qui feraient avorter celles qui auraient recours à leurs détestables offices.

Le pape Sixte V promulgua, dans une bulle, que la peine capitale serait appliquée aux coupables d'avortement (1588); enfin, il ordonna également la peine de mort contre celles et ceux qui préparent et absorbent des ingrédients destinés à éviter la conception.

Et cependant l'Eglise, pour asseoir mieux sa domination et mettre ses « soldats » à l'abri des charges familiales et leur laisser toute liberté d'action, interdit le mariage à ses prêtres et voua les servants des deux sexes au célibat!

Les pouvoirs civils se joignirent à l'autorité ecclésiastique qui servait si bien leurs intérêts en cette matière. Les rois, monarques et princes multiplièrent les édits visant et punissant les stériles volontaires et les avorteurs. Le châtement suprême fut perpétuellement suspendu sur leur tête en même temps qu'on s'efforçait, religieusement et laïquement, d'inculquer aux gens du peuple le sentiment artificiel et erroné de la nécessité, du devoir et de... la gloire de créer des familles nombreuses.

Nous supportons aujourd'hui tout le poids de cette erreur voulue et de ce bluff gigantesque. Et c'est peut-être là le plus abominable cadeau que nous aient légué les sorciers fanatiques du christianisme, car il n'est pas contestable que c'est l'empreinte de cette pensée chrétienne néfaste — si bien en accord avec les intérêts matériels des dirigeants et des gouver-

nants — qui est demeurée gravée dans nos préjugés et dans nos mœurs, au point de faire presque unanimement considérer la limitation volontaire des naissances et la pratique de l'avortement comme des immoralités et comme des crimes, tandis qu'elles ne sont que des manifestations de la nécessité absolue où, depuis ses origines, la race humaine s'est trouvée de proportionner sa fécondité à certaines considérations matérielles ou de la subordonner à certaines restrictions imposées par la morale ou le besoin.

La meilleure démonstration qu'on puisse donner de la véracité de cette dernière assertion réside en ce fait que de tous les temps — nous l'avons vu — et dans tous les pays — nous allons le voir — les hommes ont tenté de se libérer d'une partie du fardeau trop lourd que leur imposait leur fécondité, et que, par conséquent l'habitude de considérer cette libération comme criminelle ne peut être que le résultat d'une aberration et d'une déviation du sens moral, artificiellement provoquées.

II

Par tous les moyens, tous les peuples
ont toujours été obligés de restreindre
- leur fécondité pour pouvoir vivre -

De même qu'à toutes époques, le besoin de limitation des naissances s'est fait sentir chez tous les peuples, y compris les plus sauvages.

Mais, comme la plupart, n'étant que point du tout ou très peu civilisés, instruits et éduqués, ne possédaient ou ne possèdent pas la *qualité de prévoyance* qui aurait pu, soit les inciter à la prophylaxie anticonceptionnelle, soit à la continence, soit à un calcul établissant la moyenne de procréation qu'il leur était dommageable de dépasser, ils se sont contentés ou se contentent de détruire leur progéniture ou encore d'en empêcher la naissance dans le moment où les ressources leur font défaut. Autrement dit, ils procèdent de leurs propres mains à la sélection que la Nature se charge d'effectuer pour le compte de presque toutes les espèces animales et végétales, mais qu'elle laisse le soin de réaliser, suivant les modes qui lui conviennent le mieux, à notre race humaine.

Nous ne dirons que quelques mots, tout à l'heure, des mœurs des peuplades encore primitives, car on ne manquerait pas de nous reprocher de les avoir voulu citer en exemple. Aussi bien ne nous étendrons nous guère que sur les comportements admis par des « civilisations » comparables à la nôtre et ayant, quelques-unes, le privilège de l'ancienneté sur celle-ci.

L'Inde est, on le sait, la contrée qui donna naissance à la légende du Paradis terrestre et à la fable d'Adam et d'Ève. Ces deux créations de l'anthropo-

morphisme expriment simplement cet événement préhistorique que, après un long espace de temps passé dans une jouissance normale de tous les biens et de toutes les satisfactions qu'ils avaient à leur disposition, les habitants de ce pays privilégié devinrent à ce point corrompus et veules qu'une oligarchie put prendre prétexte de leur corruption et profiter de leur faiblesse pour les chasser vers des lieux moins privilégiés et les soumettre à cette « loi du travail » fameuse, c'est-à-dire à l'obligation de peiner pour leur compte et en leur lieu et place.

À partir de ce moment seulement il fut nécessaire aux nouveaux maîtres que la classe qu'ils venaient de rendre « inférieure et laborieuse » devint en même temps « prolétarienne » et fournit de nombreux travailleurs, esclaves et parias. Et c'est pourquoi — contrairement au texte des premiers livres sacrés hindous, que les prêtres détruisirent pour en rédiger d'autres en accord avec le nouvel état social — les lois de Manou prévoient et punissent la stérilité et l'avortement. Mais cette interpolation intéressée dans le texte védique ne trompa ni ne convainquit personne. La coutume, dictée par le goût de jouir librement et par la nécessité de réduire le nombre des bouches à nourrir, fut plus forte que la superstition et le respect des pontifes.

La péninsule hindoue est demeurée et demeure la terre d'élection des étreintes stériles et des avortements. Il est à noter, parallèlement, qu'elle est aussi celle de la volupté et des famines. Ceci explique cela.

Quoi qu'il en soit, c'est par *centaines de milliers* que se font annuellement avorter les femmes hindoues, poussées qu'elles sont vers cette mesure par l'indigence, par le désir de rapports sexuels qui leur font rechercher des accouplements interdits et sévèrement punis lorsqu'ils laissent des traces et, aussi, par la volonté de leurs conjoints.

La délivrance des femmes se fait couramment et au grand jour. L'autorité anglaise a voulu s'y opposer mais a été obligée de reconnaître qu'elle perdait son temps et de fermer les yeux.

En Chine et au Japon, on paraît ignorer les précautions anti-conceptionnelles, tout au moins dans les classes populaires, mais, par contre, la vente des produits abortifs constitue un commerce parfaitement légitime et autorisé. Si la légende est fautive qui représente les Chinois jetant leur progéniture aux pores affamés, il est exact que ces gens dont la prolificité est extrême emploient tous les moyens pour en atténuer les effets. Partout, à la devanture des boutiques, des enseignes flatteuses vantent et recommandent les emménagogues les meilleurs et les plus salutaires; il s'en fait un trafic très considérable, *surtout pendant les périodes de disette*. La loi japonaise permet que les femmes pauvres aient recours aux sages-femmes pour être débarrassées avant terme des enfants qu'elles n'auraient pas le moyen d'élever et, d'autre part, les maisons de tolérance si nombreuses là-bas, ont leurs avorteuses attirées qui se chargent de remédier aux désagréments capables d'interrompre la carrière des prostituées ou de les déformer et de les mettre en état de moins-value professionnelle.

Enfin, ce qui est plus frappant encore, dans certaines contrées peu fortunées de l'empire du Mikado, *il est expressément ordonné par la loi* aux jeunes filles et aux femmes n'ayant point atteint une limite d'âge fixée de se faire avorter afin de ne pas disproportionner le nombre des habitants à la quantité de vivres dont ils disposent.

Les femmes musulmanes, en Turquie, en Asie, en Arabie, en Tripolitaine, en Algérie et au Maroc pratiquent d'autant plus l'avortement que la vie est difficile et que leur mari a le droit de les répudier purement et simplement dès qu'elles cessent de lui plaire et de le satisfaire; elles ont donc tout intérêt à se maintenir « en forme » et à ne point se rendre indisponibles et infirmes par des maternités successives.

Partout il en est de même: le Polynésien roue ses femmes de coups, le Peau-Rouge leur fait piétiner le ventre par des matrones pour éviter la naissance

d'un enfant supplémentaire et, au Congrès médical de Moscou de 1913, le docteur Litchkus pouvait faire la déclaration que voici: « Le principe d'un maximum de deux enfants était mis en pratique chez les Esquimaux et chez les Australiens, bien avant qu'on ne s'occupe de ces questions en France et en Allemagne. Aux îles Sandwich il est interdit par l'Etat d'avoir plus de trois enfants. Les Hottentots font l'ablation du testicule droit chez les enfants de neuf ans. »

Puis, passant à l'examen de la question, au point de vue contemporain, il ajoutait :

« Mais jamais, dans les pays civilisés, l'avortement n'avait pris de proportions aussi alarmantes que dans ces vingt dernières années.

« A New-York, en un an, on relève 80.000 avortements et 500 personnes qui ont fait de l'avortement leur profession. En France, il y a par mois 36.000 avortements sur lesquels on compte 2.000 cas de mort pour la mère. Après New-York et Paris, les villes qui se placent au premier rang pour le nombre des avortements sont: Naples, Bruxelles, Gênes et Pétersbourg. Pour les quinze dernières années, les chiffres relevés ont plus que doublé. Et il faut encore dire que nous n'avons pas de statistiques exactes, ne

pouvant enregistrer que les cas malheureux où l'intervention du médecin est indispensable. »

Si l'on ajoute à ces avortements universels le chiffre incommensurable des naissances inhibées par les précautions anti-conceptionnelles, on en arrive à calculer que c'est *par millions* que, chaque année, les peuples qui vivent à la surface de la terre suppriment ou empêchent de se développer les produits de leurs coïts et de leurs conceptions.

Une telle rage de destruction s'expliquerait-elle si les destructeurs n'avaient pas de bonnes, d'excellentes et surtout d'impérieuses raisons pour agir ainsi?

Nous ne le croyons pas.

Cette tendance, si générale qu'on peut la qualifier

d'universelle, ne peut s'expliquer que par une nécessité absolue.

Cette nécessité découle de la relation arithmétique qu'il y a entre l'accroissement possible des populations et l'accroissement des subsistances.

Cette relation est telle, ainsi que l'ont établi Paul Robin et G. Hardy, que :

1° La population, si aucun obstacle ne l'en empêche, croît indéfiniment en progression géométrique.

2° La quantité de subsistances que peut fournir un sol limité est nécessairement limitée.

3° La population a une tendance constante à s'accroître au delà des moyens de subsistance.

Quelques chiffres suffiront à éclairer ce débat.

Il y a cent ans, le nombre des habitants de l'Europe s'élevait à environ 180 millions d'habitants; il est aujourd'hui de 400.000 millions; en un siècle, il a plus que doublé. Au Canada, la proportion est bien plus effroyable: de 240.000 habitants en 1800, nous arrivons au total actuel de cinq millions et demi. La France, dont on critique tant l'infécondité relative ne comptait que 27 millions d'âmes à l'époque du premier Empire; elle est en marche à présent vers le quarantième million.

Cet accroissement des êtres humains a tellement frappé tous les gens de bonne foi — avant que le néo-malthusisme fut officiellement taxé de crime, naturellement — qu'il épouvantait tous les économistes et que, en 1905 un homme « sage », un politicien « honnête » et « pondéré », M. Yves Guyot, ancien ministre, après avoir étudié la question, déclarait *proprio motu* que la production agricole en blé et en viande de la France est insuffisante pour sa population et que la production du froment et de la viande dans le monde est de beaucoup inférieure à la ration nécessaire (1).

De toutes ces considérations et de tous ces exemples, il appert donc que, non seulement l'intérêt, mais le besoin des collectivités humaines les pousse iné-

1. — Cité par G. Hardy (*La Loi de Malthus*).

luctablement à compenser, par des mesures de toute sorte, les effets désastreux de leur prolificité et à diminuer leur nombre plutôt qu'à l'accroître.

Nous allons voir que l'intérêt et les besoins privés des individus pris isolément sont en accord absolu avec ceux des collectivités... et qu'un certain nombre d'entre eux, plus intelligents et plus prévoyants que les autres, ont depuis longtemps admis cette théorie et la mettent en pratique.

« A première vue, écrivait notre maître et ami Laurent Tailhade, dans une préface dont il voulut bien honorer un de nos volumes (1), il semble que si quelque chose nous appartienne en propre, ce soit notre peau, notre chair, que le droit d'en user et d'en abuser, caractère essentiel de la propriété, fasse partie intégrante de la vie elle-même. La volupté, le suicide, la reproduction ne sauraient avoir d'autres règles, ni d'autres mesures que les forces, les besoins ou le vouloir de l'individu. »

Une telle thèse, affirment quelques-uns, n'est pas défendable si l'on met en face de l'intérêt individuel l'intérêt collectif et que celui-ci s'oppose à celui-là. Une discussion sur ce point serait fort intéressante... mais, en la circonstance, elle n'aurait aucune raison d'être puisque l'intérêt des individualités et celui des sociétés sont identiques pour une fois.

S'il est vrai — et cela est surabondamment démontré — que l'espèce humaine se rue vers la famine, la misère et peut-être l'inanition ou le déchirement abominable des luttes pour la vie les plus monstrueuses, en se multipliant inconsidérément; s'il est vrai que, au train dont vont les repopulateurs conscients ou inconscients, la terre deviendra dans un laps de temps point très considérable trop petite et trop infertile pour fournir à chacun sa ration de subsistances, il est au moins aussi exact que, durant les années et les jours de l'époque à laquelle nous vivons, les conditions de l'existence sont telles que

1. — **Peu d'Enfants** — *Pourquoi-Comment*, par Eugène Lericolais. 1 volume 3 fr. 50.

les couples humains doivent limiter le plus étroitement possible leur procréation sous peine d'être éternellement privés de tout plaisir, de toute distraction, de tout superflu — c'est-à-dire de tout ce qui donne quelques possibilités d'agrément à la vie... et même des choses de la première nécessité pour l'entretien de ladite vie.

Et à quoi servirait aux femmes de faire beaucoup d'enfants si ils ne pouvaient être nourris? A travailler pour le cimetière, ainsi que le prouvent les statistiques de mortalité.

Que les apôtres de la repopulation le veuillent admettre ou s'obstinent à le nier, *il n'est pas possible aux gens non fortunés d'avoir de nombreux enfants sans se condamner, pendant la majeure — et la plus belle — partie de leur existence, à un sort d'indigence et de privations imméritées.*

Le degré d'aisance, de liberté, de jouissances auquel chaque créature semble avoir logiquement les mêmes droits (et dont toutes ont sans aucun doute le même et très légitime désir) est inversement proportionnel au nombre d'enfants qu'elle procréé.

Cela est tellement vrai et incontesté que les classes dirigeantes et riches, celles qui pourraient engendrer et élever et éduquer dans les meilleures conditions possibles le plus grand nombre d'enfants, s'abstiennent avec un soin scrupuleux de se créer un pareil tourment.

Même débarrassés de l'angoissant problème de la nourriture quotidienne et du logement, les privilégiés de la fortune s'appliquent à demeurer stériles ou demi-inféconds.

Ils laissent, depuis des siècles, à la populace le soin et la charge de peupler; ils ont volontairement fait du peuple le « prolétariat », c'est-à-dire, étymologiquement, la « classe sociale qui procréé les enfants en grand nombre ».

L'intérêt immédiat de cette classe consiste justement à restreindre la natalité.

Tout d'abord, et pour envisager la question d'un

peu haut, il est évident que les travailleurs sont en désaccord avec les besoins de leur classe alors qu'ils encombrant le marché du travail d'un surnombre de bras inoccupés qui rend l'offre des ouvriers supérieure à la demande des patrons. Aux aveugles volontaires qui refuseraient de voir cette vérité, nous répondrions en leur citant l'exemple de ces métiers « fermés », de ces métiers d'art, où chacun gagne bien sa vie, mais où l'on se refuse à faire une quantité d'apprentis supérieure à un chiffre fixé. L'unique raison de cet ostracisme à l'égard des jeunes adolescents, est que si le nombre des ouvriers augmentait le taux des salaires fléchirait. Ce qui est vrai pour les graveurs, par exemple, ne l'est pas moins pour tous les travailleurs, quels qu'ils soient: ouvriers manuels, employés, comptables, petits fonctionnaires, etc...

Plus ils sont, moins leurs salaires s'élèvent... heu- reux encore quand l'affluence des sans-travail affamés (et excusables, après tout, de travailler à vil prix pour manger) ne provoque pas une diminution des moyennes et des tarifs.

Sous l'influence de l'exagération des capitalistes qui, non seulement ne veulent consentir aucune diminution sur leurs bénéfices, mais profitent du vote et de l'application de chaque loi sociale nouvelle pour récupérer indirectement bien au-delà des frais qui leur sont imposés, la « vie chère » est un douloureux feuilletton qui s'allonge chaque jour; les loyers et le prix de la nourriture augmentent de 25 pour cent tandis que les salaires progressent quatre ou cinq fois moins vite; le chômage devient plus fréquent; les locks-out se multiplient; le paysan, l'ouvrier, le marin subissent les mêmes désastreux effets de la crise sociale. Quelques-uns ne mangent pas; beaucoup mangent mal; aucun d'eux n'est « heureux » qu'à la condition d'être seul avec sa compagne, de n'avoir pas ou de n'avoir que très peu d'enfants.

Nous avons établi, dans une autre étude, que les appointements des ouvriers et des employés — exception faite, naturellement, pour le travail féminin qui conduit les malheureuses l'exerçant au ruisseau, au

suicide ou à la prostitution déguisée — varient, sans tenir compte du chômage et des maladies, entre cinq et dix francs par jour dans de très grandes villes et baisse d'un tiers dans les localités modestes. Cette somme est à peine suffisante pour l'entretien d'un couple humain qui veut ne pas vivre bestialement. Qu'intervienne la présence d'un enfant, la privation s'impose déjà; que celui-là soit suivi d'un cadet, de plusieurs autres, c'est la gêne, puis la misère. C'est, souvent aussi, la mort du foyer familial devenu triste, sale, inhabitable et disgracieux. C'est l'abandon, le découragement, l'alcoolisme de l'homme, l'inconduite ou le martyre de la femme.

Est-ce cela qu'on voudrait imposer à notre race, en pleine voie d'émancipation? Le voudrait-on qu'on ne le pourrait pas... et le pourrait-on que rien ne serait plus désastreux.

Au surplus, c'est le courant contraire qui domine et, s'il ne trouvait qu'une seule justification, ce serait précisément dans la conduite et dans l'exemple des classes prétendues « supérieures » de la société qui, elles, depuis longtemps, ont compris l'intérêt de maintenir leur « oligarchie », c'est-à-dire leur « petit nombre de puissants » et se sont bien gardées de donner libre cours à leurs fonctions génériques... légalement contrôlées et enregistrées.

Voici le tableau que nous avons établi de la proportion des naissances par rapport au degré d'éducation, de prévoyance et de fortune des individus habitant les quartiers pauvres, aisés, riches et aristocratiques de Paris.

Moyenne des Naissances pour une moyenne de mille ménages, à Paris

Arrondissements aristocratiques...	69	naissances.
Arrondissements riches.....	91	—
Arrondissements aisés.....	95	—
Arrondissements bourgeois.....	110	—
Arrondissements ouvriers.....	130	—
Arrondissements très pauvres.....	140	—

D'où il ressort que les indigents ont au moins le

double d'enfants que les membres des classes placées au sommet de l'échelle sociale.

L'argument apporté par ces chiffres vient appuyer notre appréciation du rôle de la *prévoyance*, acquise par le développement de l'instruction et de l'éducation. Les classes dirigeantes, mieux armées que les autres au point de vue intellectuel ont rapidement compris que (même le droit d'aînesse existant, à plus forte raison quand il fut supprimé) elles ne pourraient maintenir leur puissance qu'à la condition de ne pas la morceler entre les mains d'une grande quantité de détenteurs... Et l'exemple du *filz unique*, ou du couple d'enfants, nous vient d'en haut. Il nous est donné par ceux qui ont le moins d'excuses à ne point procréer abondamment; par ceux qui auraient pu élever de nombreuses familles sans même se livrer à aucun travail et sans avoir aucun souci matériel.

Comment donc ces gens-là osent-ils trouver mauvais, trouver détestable, trouver « criminel » que les pauvres gens, les sans-le-sou et les sans-pain, les sans-logis et les sans-travail, *prennent modèle sur eux* et que n'ayant pas assez pour vivre, ils répugnent à partager leur portion avec des bambins... de telle façon que ni les uns ni les autres n'auraient leur part normale de nourriture, de bien-être et de plaisir?

Et, puisque les membres de « l'élite sociale » se sont arrogé le droit — pour ne pas compromettre leur intérêt de classe et pour garder la plénitude plus intégrale de leurs bonheurs — de n'avoir qu'une descendance aussi restreinte que possible et un minimum de progéniture, pourquoi, au fur et à mesure qu'elles deviennent plus « prévoyantes » les masses populaires n'envisageraient-elles pas le même problème pour lui donner une identique solution?

Et ce problème, tel que nous le posons, en voici les termes précis:

« Etant admis que la Société et l'Etat — inconsistants, désorganisés et impotents — sont dans l'impossibilité d'assurer aux enfants des prolétaires le

logis, la subsistance, le vêtement et l'éducation morale indispensables pour les armer en vue de la lutte quotidienne, les couples ont-ils le droit de ne pas faire ou de faire très peu d'enfants? *En ont-ils le devoir?* »

Certainement oui... si l'on met en regard de la nécessité profonde de stérilité dans quoi ils se trouvent la vanité fragile des mesquins intérêts qui poussent les riches et les bourgeois à l'abstention de progéniture!

Il y a longtemps que ceux-là se sont débarrassés de tout préjugé dans cet ordre d'idées. Lisons leurs journaux... et les feuilletons de ces journaux... et leurs contes; nous y verrons que la proscription et la suppression des enfants y sont admises sans répugnance lorsqu'il s'agit de « sauver l'honneur d'une famille », de « préserver un homme ou une femme d'une honte imméritée »; la réputation d'une patricienne, l'amour-propre de son mari, l'auréole tarifée d'une vierge justifient la prudence anti-conceptionnelle, l'avortement, l'infanticide... et les gens bien pensants s'accrochent de ce fiasco génito-moral.

Et l'Etat, lui-même, n'impose-t-il pas à ses fonctionnaires féminins une stérilité absolue en dehors du mariage légal, puisqu'il révoque toutes ses employées (institutrices, P. T. T., infirmières, etc.) qui sont des filles-mères?

Mais, bien mieux, s'agit-il d'un pauvre et honnête diable qu'un enfant de plus précipiterait dans la boue enlissante de la misère; s'agit-il d'une fille de faubourg dont la grossesse serait le signal de la déchéance et de la faim; s'agit-il de la bonne violentée par son maître et qui porte en elle le détestable témoin des coïts imposés et inavouables; s'agit-il de la femme qui a besoin de travailler pour vivre et qui ne peut besogner durant sa gestation? Halte-là?

Voici qu'intervient la morale.

Au tribunal; à la prison; au bain, les malfaiteurs et les coupables et les prévoyants. Les tribunaux de nos juges laïcs rénovent pour eux et pour elles les sentences terrifiantes des conciles médiévaux.

D'où, de quelle aberration proviennent donc cette différence d'appréciation des mêmes actes et cette haine farouche, ce désir de répression qui anime certains esprits contre la stérilité volontaire du peuple, tandis que la même stérilité leur agréait lorsqu'elle s'exerce dans la discrétion des alcôves patriciennes et bourgeoises?

De l'antagonisme des intérêts de classe et de l'incompréhension de la question; laquelle incompréhension rend parfaitement inefficaces et ridicules les remèdes proposés par les adversaires de la dépopulation pour enrayer ce qu'ils dénomment le « fléau ».

On ne peut accuser d'immoralité la
prévoyance procréatrice parce que la
-- plus haute morale la conseille --

Avant d'aller plus loin, il faut d'abord écarter la prévention d'*immoralité* derrière laquelle les adversaires de la limitation rationnelle des naissances se retranchent pour l'accabler.

Nous pourrions, si nous craignons la discussion, nous contenter de faire remarquer que rien n'est moins stable et défini que ce qu'a coutume d'appeler la morale. C'est une question de préjugés, de mœurs et d'habitudes... aussi différentes les uns des autres qu'il existe de peuples à la surface du globe. Ce qui est tenu pour « moral » à Paris ne l'est pas à Constantinople; la polygamie orientale est chez nous décrétée d'immoralité; la virginité des femmes qu'ils épousent est en horreur à nombre de Malais, qui chargent des intermédiaires, moyennant finances, de dévirginiser les pucelles avant que de les admettre dans leur lit. Les mères de famille arabes, le lendemain de la nuit de noces de leurs filles, exhibent publiquement leur chemise portant la trace tangible du « viol légal » subi par elles, démonstration qui, chez nous, soulèverait d'horreur les moins pudibonds de nos contemporains. La coutume d'hospitalité de plusieurs tribus indiennes d'Amérique exige que l'hôte, après le repas, mette sa ou une de ses femmes à la disposition du passager qu'il héberge... On n'en finirait point de citer les exemples témoignant de la différence d'appréciation que les différentes races humaines font de cette chose artificielle que nous appelons la morale

et que nous avons érigée en dogme intangible. De quoi il serait possible de tirer cette conclusion que la « morale » n'existe pas en réalité et que le sentiment qu'on baptise ainsi n'est que le produit de divers enseignements donnés par des civilisations multiples dont la manière de voir est très fréquemment opposée.

Mais il nous convient de respecter ce que nous appellerons la « morale de chez nous », celle qui a cours à notre époque et dans notre pays.

D'après les règles de celle-ci, en quoi le néo-malthusisme et la propagande en faveur de la limitation des naissances peuvent-ils être considérés comme entachés de dévergondage et de pornographie? Uniquement, nous répond-on, parce que les idées et les images évoquées par le sujet que nous traitons se rapportent à l'acte sexuel et que, dans nos développements, nous incitons, volontairement ou non, nos lecteurs à un libertinage intense.

Rien n'est plus faux.

Tout d'abord, nous avons le droit de dire que, lorsqu'il nous arrive, dans un but humanitaire et social, de conseiller aux couples humains d'avoir peu d'enfants — et que nous leur indiquons les moyens de parvenir à ce but — nous n'évoquons pas devant leurs yeux des images plus répugnantes ou, simplement, plus déshonnêtes que les apôtres de la repopulation qui écrivent des ouvrages ou font des conférences dans le but d'inciter les mêmes couples à une procréation intensive. La meilleure preuve en est que les ouvrages en question — celui du docteur Bertillon tout le premier — sont infiniment explicites et clairs en ce qui concerne l'énumération et la description des moyens préventifs de prophylaxie anticonceptionnelle auxquels ils supplient les époux *de ne pas avoir recours...* tout en les leur indiquant bénévolement.

En second lieu, si l'on admettait que dussent être proscrits, poursuivis et détruits tous les écrits se rattachant de près ou de loin au sujet de la copulation, il faudrait condamner en vertu de cet ostracisme tous les ouvrages médicaux traitant de la génération,

des rapports intersexuels, de l'obstétrique et des maladies vénériennes. Il faudrait aussi — et surtout peut-être — prohiber l'impression et la mise en vente de milliers de volumes suspects et louches qui, eux, *n'ont même pas l'excuse de la science ou de la sociologie*, mais qui, purement et simplement pornographiques, accaparent la vedette dans la devanture et l'étalage de nos libraires les plus boulevardiers.

L'ensemble de la bibliothèque malthusienne est, à coup sûr, moins « immorale » que trois volumes de M. Marcel Prévost, grand homme de lettres et enfant chéri d'une Société qui répudie Jules Vallès.

En réalité, la Société (tout court) proscriit les néo-malthusiens pour la même raison qu'au lendemain de la Commune à laquelle il avait pris part, Jules Vallès était rejeté du sein de la Société des Gens de Lettres: *condamnation politique*.

Mais comme ce mobile paraît inavouable à ceux qu'il pousse, ils le taisent et feignent de poursuivre une besogne de moralité. De moralité et de patriotisme. Car, s'ils ont besoin d'une excuse pour exercer leurs persécutions, il leur faut également un prétexte pour motiver leur action contraire; ce prétexte, c'est l'amour de la patrie, à laquelle ils souhaitent de posséder le maximum possible de citoyens.

Toute l'argumentation des « repopulateurs » est basée sur ces deux prémisses: immoralité du néo-malthusisme, antipatriotisme de la limitation des naissances.

Aussi bien, engagés dans de fausses voies dès leur départ, ces hommes, dont beaucoup sont de bonne foi, arrivent-ils à des conclusions grotesques et leurs efforts en faveur de la repopulation sont-ils, par avance, voués à l'impuissance et la stérilité.

Ils ne comprennent pas la question; ils la voient en tenant leur lorgnette à l'envers.

IV

VIVRE, C'EST JOUIR

Les couples humains seront inféconds
tant que l'aisance et le bien-être ne
- leur seront pas assurés largement -

Ce que les pontifes de la repopulation appellent un « fléau national »... dont ils exagèrent d'ailleurs la portée en raison de ce qu'ils ne tiennent pas compte du fait que, petit à petit, les nations autres que la France s'engagent dans la même voie, *l'Allemagne y comprise*; ce qu'ils dénomment la *dépopulation* et qui n'est, somme toute, que la lenteur de l'accroissement de notre descendance; cette stagnation, disons-nous, a des causes beaucoup plus profondes que les utopistes de la famille nombreuse ne paraissent l'imaginer.

C'est précisément parce que les mobiles qui poussent le paysan et l'ouvrier à devenir « néo-malthusien sans le savoir » sont extrêmement puissants et naturels qu'ils agissent pour ainsi dire automatiquement et n'ont presque pas besoin d'être adjuvés par quelque propagande que ce soit.

Economiquement parlant, les classes ouvrières et paysannes françaises appliquent instinctivement les méthodes anti-conceptionnelles et deviennent relativement stériles, non pas sous l'influence des politiciens ou des propagandistes, mais en vertu du phénomène de conservatisme social et de désir d'élévation et de bien-être qui a guidé, avant elles, la bourgeoisie vers les mêmes actes.

Car, ainsi que nous l'avons dit, il est absolument

faux de prétendre, comme le font MM. Bertillon et Leroy-Beaulieu, que le néo-malthusisme pratiqué soit une tare nouvelle de notre société et dont les manifestations se trouvent uniquement chez « une partie du peuple affolée par un individualisme criminel ».

L'exemple vient d'en haut. Nous avons vu que les nobles, les privilégiés, l'aristocratie de race et l'aristocratie d'argent, la haute bourgeoisie et le moyen commerce n'ont pas mis très longtemps — surtout à dater de la disparition du droit d'aînesse de notre Code — à s'apercevoir qu'elles avaient tout à perdre en engendrant de nombreuses lignées qui morcelleraient leurs propriétés terriennes, leurs fortunes mobilières et la clientèle de leurs raisons sociales. Dès que faite cette constatation, les classes privilégiées ont mis en pratique la limitation des naissances et, pour leur sauvegarde, ont appliqué dans l'intimité de leur alcôve les procédés préventifs qui leur permettaient de n'avoir que le *fameux fils unique* ou la *fameuse paire d'enfants*.

Actuellement d'ailleurs, les gens qui hurlent à la dépopulation sur le mode suraigu sont presque tous célibataires ou dépourvus de nombreuse famille. Sur cent personnalités prises au hasard parmi les ligueurs de la repopulation, quarante n'ont pas du tout d'enfants, trente à trente-cinq en ont un ou deux, une quinzaine varient de trois à cinq... dix sont célibataires.

À dire le vrai, le seul « crime » que commettent les ouvriers et les paysans en s'abstenant de procréer surabondamment consiste à imiter les comportements des couples aristocratiques ou bourgeois. Ceux-ci considèrent la stérilité comme un de leurs privilèges; ils la pratiquent. Mais dès que les enseignements dont ils profitent tendent à pénétrer dans la profondeur des masses populaires, ils protestent et crient à la corruption et au scandale. Ils affirment que « le peuple doit faire des enfants » tout comme ils érigent en principe « qu'il faut une religion au peuple ».

Au fond, cela signifie simplement qu'ils ont besoin que le peuple ait une religion pour le mâter et qu'ils

ont besoin que le peuple ait des enfants pour s'en servir.

Mais, si dans quelques régions les détenteurs de la fortune publique, de la terre ou des instruments de travail ont encore la possibilité d'envoyer de force « leurs ouvriers », « leurs paysans » ou « leurs mineurs » à l'église, il leur est à peu près impossible de les obliger à faire des enfants malgré eux.

Aussi bien, la propagande des repopulateurs fait-elle le plus lamentable fiasco.

Il ne pouvait pas en être autrement.

**

Si nous prenons, pour commencer, la situation économique et sociale des paysans de nos campagnes, nous démontrerons très aisément que ces braves gens, qui ne se paient pas de belles phrases, ont toutes les meilleures raisons — maintenant que leur esprit s'est ouvert à la connaissance et à la compréhension de faits et de choses qu'ils ne soupçonnaient pas voici quarante ans — pour cesser de proliférer inconsidérément comme ils le faisaient *avant de posséder un certain bien-être et une éducation approximative*.

Décrassés de leur ignorance et possédant les moyens de ne pas être malheureux, ils deviennent *prévoyants*... et ils redoutent pour leur foyer la trop nombreuse nichée qui les ramènerait infailliblement à l'indigence, à la crasse et à la bestialité dont ils se sont évadés à grand-peine.

En dehors de ces considérations morales autant que matérielles, il y a la question brutale d'argent et de propriété.

Dans cette démocratie agraire qui constitue la grande partie de la France rurale, le paysan, possesseur d'une terre infiniment divisée depuis le partage égal des successions entre les ayants-droit, se sent d'autant plus heureux, plus libre et plus aisé qu'il a moins de charges familiales; il comprend aussi que « son » fils pourra vivre, comme lui, sans trop de misère ni de souci sur son domaine, mais que « plu-

sieurs de ses fils » ne le pourraient pas; qu'il se condamnerait inutilement, lui et les siens, à une vie pénible et lamentable pour arriver, en fin de compte, à cette déception dernière — atroce pour un terrien qui aime sa terre — de voir son petit patrimoine partagé entre des héritiers qui, ne pouvant subsister sur le lopin trop étroit qu'un partage leur allouerait, seraient dans l'obligation de le vendre et de s'expatrier.

Le paysan prend soin de son avoir immobilier avec plus d'âpreté encore que de son bas-de-laine. Il veut bien quelquefois voir dilapider celui-ci; il ne supporte pas la pensée que celui-là sortira des mains de la famille.

M. Hubert Lagardelle, qui est socialiste, mais ne partage pas toutes les idées néo-malthusiennes, a parfaitement défini ces tendances de nos ruraux dans un article publié par l'*Humanité*.

« Il était fatal que la prévoyance du paysan français s'appliquât, non seulement au domaine de l'économie, mais encore au domaine de la famille. Vivant par sa terre et pour sa terre, se sachant d'autant plus libre qu'il a moins de charges, il y a longtemps qu'il a fait son choix d'un système familial restreint.

« Ce n'est pas une mesure isolée de sa vie et qu'on peut modifier sans toucher à l'ensemble. Les traditions rurales sont ancrées. Il faudrait, pour les changer, une évolution de la psychologie paysanne qu'une loi sur la liberté de tester n'accomplira pas.

« C'est le revers de la médaille. Les économistes à la Leroy-Beaulieu ont-ils assez vanté les vertus propriétaires du paysan, les goûts épargnistes du petit bourgeois, les intarissables réserves du bas de laine national!

« A les entendre, cette âpreté économe, cette étroitesse d'horizon, cette vie exempte d'aventures constituaient le fonds solide de la race. Ce devait être l'obstacle qui arrêterait cette invasion de nouveaux barbares qu'est la montée socialiste.

« Nos économistes oubliaient que la diminution des naissances est en raison directe de l'augmentation

du bien-être. L'imprévoyance est mère des familles nombreuses. Or, l'imprévoyance est fille de la misère. Les départements ruraux les moins peuplés sont aussi les plus riches. »

Que M. Leroy-Beaulieu se tire, s'il le veut, de cette contradiction. Mais le propriétaire paysan n'est précisément ce « sauveur moral » et cette source financière qu'il admire qu'à condition qu'il épargne, et il n'épargne que s'il a peu d'enfants.

Autrement dit: si les classes rurales sont une condition de vie de la société française, la restriction de la natalité est une condition de vie des classes rurales.

**

Mais si les paysans ont le plus vif intérêt à ne procréer que très faiblement, les ouvriers des villes ont non seulement un intérêt aussi puissant (bien que provenant de causes différentes parmi lesquelles les questions d'hoirie jouent un rôle presque nul), mais encore la nécessité impérieuse de se conformer aux règles de la prudence procréatrice, s'ils ne veulent pas consentir à faire de leur existence une suite ininterrompue d'années de misère, de surmenage, de peines et de malédictions.

L'indigence est sensiblement plus supportable dans les campagnes que dans les cités. Aux champs, presque tout le monde mange à sa faim, trouve un abri et quelques vêtements. Les plus pauvres d'entre les déshérités n'y pâtissent le plus souvent que d'une façon relative. Il n'est pas rare d'entendre les habitants d'un village déclarer:

— Oh, chez nous, dans la commune, il n'y a pas de malheureux!

On entend dire par là qu'il n'y a point de pauvres hères crevant littéralement de faim et de détresse.

Le pire degré de pauvreté se rencontre dans les villes. Là, beaucoup d'hommes qui gagnent un salaire quasi-normal sont plus misérables que les indigents ruraux. C'est que les conditions de la vie sont tout à fait différentes et que la nourriture, le vêtement et

le logement, même sordides, ne s'obtiennent qu'en échange d'une quantité assez considérable de numéraire.

Tant que, tenus dans l'état d'abrutissement, de prostration et d'aboulie au moyen de l'ignorance, l'oppression, la religion et le respect aveugle de l'autorité, les ouvriers ont consenti à vivre une existence *absolument spéciale et en dehors de celle impartie aux autres classes de la nation*, peu leur a importé d'avoir peu ou d'avoir beaucoup d'enfants. Vide ou pleine, la maison était à peu près toujours la même : sans luxe, sans propreté, sans confortable, dépourvue de tout cet agrément qui ensoleille un peu l'existence ; la table était terriblement frugale ; le vêtement entraînait à peine en ligne de compte ; un ménage ouvrier se serait cru — et aurait été en effet ridicule — si le mari eut porté un veston et un chapeau et la femme une « toilette de dame ». Ce temps est révolu. Il se produit dans la vie ouvrière la même heureuse transformation que dans les quartiers populeux de Paris ; à la place des « maisons d'ouvriers » puantes et meurtrières, à la place des rues étroites et pestilentées, se bâtissent des immeubles convenables et gais, sur des voies larges, aérées et plantées d'arbres. La vie intérieure s'ouvre, elle aussi, sur de plus vastes horizons. Las de son rôle de bête de somme, le travailleur prend conscience d'être un homme, veut vivre comme un homme et avoir sa part légitime de tous les plaisirs des hommes. Il veut se loger, se vêtir, boire, manger et se distraire normalement, honnêtement : il exige sa part et sa place.

Grâce à son labeur quotidien, il les conquiert. Mais, toutefois, ce travail n'est point assez rémunéré pour qu'il les puisse conquérir et assurer à un grand nombre de personnes. Seul avec sa compagne, père d'un ou deux enfants, il s'en tire tant bien que mal. Mais que vienne à s'accroître la progéniture, le bonheur fait place à toutes les privations, à tous les soucis, à tous les tourments. Le logis de deux pièces qui était propre et pimpant lorsqu'il contenait deux ou trois personnes, devient insuffisant, encombré, malodorant

et sale s'il en renferme cinq. Les douceurs de la table disparaissent. La toilette est considérée comme trop ruineuse. Tous les plaisirs extérieurs sont supprimés. Chargé de famille, l'ouvrier est obligé de retourner à cet état de pauvreté, d'infériorité et d'indigence dont il vient tout juste de s'émanciper.

Et, pour comble d'incongruité, on découvre que, alors que ce travailleur n'ayant qu'un ou deux enfants, pouvait SEUL suffire aux besoins du ménage et laisser sa femme veiller à l'élevage de sa progéniture, si, au contraire, il en a davantage se voit dans l'obligation d'envoyer cette compagne travailler de son côté pour créer le supplément de ressources nécessaires et... de laisser la maison et les petits à l'abandon !

Quoi donc de plus naturel que de le voir suivre l'exemple des bourgeois qui reproduisent peu pour conserver leur maximum de jouissances et de privilèges et, à son tour, faire *acte de prévoyance* ?

C'est cependant ce souci de son bien-être et de son avenir qui lui est actuellement imputé à crime.

Les classes dirigeantes voient se tarir leur réservoir de producteurs de richesse et de producteurs d'enfants avec une terreur telle qu'elle les affole et leur fait trouver monstrueuses les précautions dont elles usent elles-mêmes dans l'exercice de leurs fonctions sexuelles.

Parce que les ouvriers ont, jusqu'à présent, toujours été des « prolétaires », des gens qui ont fait beaucoup d'enfants... ils doivent continuer sous peine de se voir reprocher les pires abdications et les plus détestables forfaits.

On les accuse à la fois de trahir la société et de mettre en péril la nation. Pourquoi ces imprécations erronées ?

Parce que, toujours, les vociférateurs capitalistes envisagent la question à rebours et qu'ils s'obstinent à considérer que *l'état d'infortune est inhérent à la qualité d'ouvrier et doit être accepté de gaieté de cœur par la masse laborieuse*. « Pour les classes di-

rigeantes, l'éveil de la conscience ouvrière constitue une trahison nationale. »

Il faudrait cependant s'entendre une fois pour toutes sur ce point, à savoir :

Dans une société où une oligarchie paresseuse ou impuissante vit de la production d'une foule innombrable de travailleurs, lequel des deux se rend coupable de trahison envers l'autre, ou bien de l'ouvrier qui revendique sa part (médiocre d'ailleurs) de toutes les petites jouissances de la vie, ou bien du bourgeois qui veut toutes ces jouissances pour lui seul et ses pairs et estime que le producteur doit « nécessairement », de par son rang inférieur et ses fonctions, être privé de tout bien-être matériel et de tout plaisir ?

Si, de plus en plus, les « petites gens » deviennent *prévoyants* et soucieux de réduire au strict minimum leurs charges familiales, n'est-ce pas justement parce que la portion trop congrue que les « autres », *leurs accusateurs*, consentent à leur laisser est insuffisante pour assurer non pas seulement leur « vie » nue, aride, sans lumière et sans joie, *mais aussi le bonheur et l'aisance relatifs auxquels toute créature humaine a droit?*

Les « repopulateurs » font preuve de la plus parfaite injustice en ne tenant pas compte de cette évolution de l'esprit et de ce développement des besoins de bien-être, de bonne chère et de luxe chez les foules laborieuses urbaines ou campagnardes.

Le temps est passé où le paysan se contentait de sa blouse, l'ouvrier de son vêtement de travail et où ils se privaient de viande et de vin six jours sur sept pour subvenir aux besoins d'une nombreuse nichée. Il fallait l'espoir de chimériques récompenses dans un monde irréel pour leur faire supporter cette vie d'obscur abnégation; on l'a — heureusement — supprimé; en conséquence, l'homme qui travaille et peine veut, de suite et aussi large que possible, la récompense de son labeur et de son effort. Rien n'est plus juste.

Et ce sentiment est tellement puissant que c'est une

erreur grotesque en même temps qu'une utopie invraisemblable de la part des prédicateurs de repopulation que d'imaginer un seul instant que leurs sermons *trompeurs*, leurs homélies *fausses et intéressées*, leurs objurgations *hypocrites* sur l'intérêt de la collectivité d'enregistrer de nombreuses naissances, seront capables de le faire triompher sur l'intérêt — réel et tangible celui-là — de l'individu. *A fortiori*, après que nous avons démontré qu'intérêt collectif et intérêt privé bénéficient également de la limitation de la fécondité.

Cette impuissance et cette stérilité des discours est soulignée davantage par le silence prudent que les « prêcheurs d'enfants » gardent sur toutes sortes de causes essentielles de la restriction qu'ils déplorent : l'impossibilité que rencontrent les familles nombreuses à se loger sainement ou même à... se loger, sans plus; les tristesses des jours et des mois de chômage; l'exploitation éhontée du travail féminin; l'élévation constante du coût de la vie; enfin la haine sauvage et absurde dont la société poursuit les filles-mères et les femmes non mariées officiellement.

A cause qu'ils n'apportent aucun remède à ces maux — facteurs essentiels de la dépopulation — les orateurs de la prolificité nationale se contentent de feindre de les ignorer et les passent sous silence.

Aux hommes et aux femmes qui gémissent sous le poids d'une tristesse imméritée ou d'un opprobre injustifié ils se contentent de donner... des bons conseils. Le résultat en est nul comme bien on pense... Mais peu importe aux repopulateurs; ils ne s'émeuvent pas pour si peu car ils ont d'autres armes que l'éloquence dans leur arsenal...

C'est ici qu'interviennent les appels au gouvernement en faveur de *l'application des remèdes pratiques pour favoriser la repopulation*.

N'en déplaise à leurs inventeurs, nous estimons qu'ils sont non moins impuissants et vains que les discours, les conférences et les prédications. Nous allons le démontrer.

Les moyens matériels proposés
par les « repopulateurs » sont nuls,
inefficaces, ruineux et ridicules

Quels sont les moyens matériels que les Bertillon, les Leroy-Beaulieu et autres économistes proposent afin de remédier au déficit de la natalité? Ils en ont dressé une liste d'apparence assez imposante mais dans laquelle il n'y a guère lieu de retenir que deux ou trois paragraphes, le reste n'étant que projets irréalisables, chimères ou fantaisies.

C'est M. Leroy-Beaulieu qui a tenté le maximum de développement à cet égard.

Il ne s'illusionne pas beaucoup, au demeurant, sur la prolificité possible de ses compatriotes et, pénétré de ce qui lui saute aux yeux dans les milieux bourgeois qui sont les siens, il estime que ce serait déjà convenable d'inculquer aux ménages français la conviction qu'ils doivent avoir trois enfants au minimum. Et, par là même, il reconnaît implicitement que la restriction néo-malthusienne a du bon, car il affirme « *qu'il ne s'agit pas de provoquer, comme le voulait Colbert, une prolificité indéfinie...* » En conséquence, M. Leroy-Beaulieu doit admettre les précautions et les méthodes anti-conceptionnelles dès que les couples humains ont trois enfants; et, dans ces conditions, tout le monument qu'il s'efforce d'élever contre l'immoralité du malthusisme s'effondre piteusement, puisque cette immoralité ne lui apparaît plus comme certaine dès que le ménage de son rêve lui fournit les trois enfants exigés!

N'insistons pas. Les plus grands esprits ont de ces défaillances.

Beaucoup moins naïf se révèle le plan de campagne auquel, suivant les propres expressions du savant économiste, on peut recourir pour relever la prolificité et amener la généralisation de la nombreuse famille.

En dehors du platonique souhait d'un nouveau régime d'hygiène sociale et morale, M. Leroy-Beaulieu envisage et recommande surtout — nous le prenons ici la main dans le sac — la nécessité de *mettre fin à la guerre contre la religion*, pratiquée par les pouvoirs publics en France depuis un quart de siècle, et, avec un acharnement particulier depuis le début du vingtième siècle!

Dans le tréfonds de son âme bien pensante, M. Leroy-Beaulieu est tout à fait d'accord avec les mécréants que nous sommes et proclame avec eux que la domestication du peuple par les prêtres pouvait seule obtenir des malheureux la consécration bienveillante de leur malheur et son acceptation en vue de récompenses ultra-terrestres. La seule différence entre nous est que nous nous réjouissons de la constatation qui provoque les soupirs du notoire académicien.

Quant au reste de son programme d'action, il ne se différencie que par son développement exagéré du plan simpliste et plus aisément compréhensible qu'ont déjà tracé ses prédécesseurs.

La plus brève nomenclature édifiera notre lecteur, mieux que toute analyse.

Voici cette énumération, telle que M. Bertillon la présente:

- 1° Principe moral à inculquer dans la conscience des Français;
- 2° Application de ce principe aux lois fiscales;
- 3° Organisation du service militaire;
- 4° Indemnités aux familles nombreuses;
- 5° Primes à la naissance du troisième enfant;

6° Fêtes des enfants: Hommage aux familles nombreuses;

7° Réforme des lois successorales;

8° Emplois réservés aux familles suffisantes;

9° Allocations aux familles et aux veuves surchargées d'enfants.

Ecartons d'abord le « principe moral à inculquer dans la conscience des Français ». Nous venons de discuter sur ce point.

Il reste donc une huitaine de mesures qui se rapportent à trois idées directrices: *réformes fiscales, réformes militaires et successorales et indemnités aux prolifiques.*

Tout d'abord, ce qui frappe l'esprit le moins prévenu contre la thèse de MM. Bertillon et Leroy-Beaulieu, c'est que leurs projets ne tendent pas moins — sans qu'ils s'en soient peut-être aperçus eux-mêmes — à détruire, *dans tout le mécanisme de nos institutions sociales, le principe d'égalité.* Nos économistes, emportés par leur ardeur, ne se sont pas rendu compte que si leurs vœux étaient pris en considération, la loi créerait simplement une catégorie d'individus privilégiés et dont les privilèges seraient le résultat de l'accroissement des charges imposées aux autres citoyens: à côté, au dessus même de tous les fonctionnaires déjà existant, nous en aurions une nouvelle armée: celle des fonctionnaires-fabricants-d'enfants, officiellement reconnus, patentés, prébendés et même *retraités* par l'Etat, car M. Bertillon va jusqu'à cet extrême de proposer la création de retraites pour les citoyens ayant joué avec le plus d'ardeur le rôle d'étalons!

Les pères de familles nombreuses ne paieraient que très peu d'impôts; leurs fils seraient — ô inconséquence puisqu' « ils » veulent des soldats en sur-nombre — exemptés du service militaire; ils recevraient des primes à la naissance de chaque enfant; ils percevraient des rentes pour les élever; enfin ils jouiraient d'une pension pour leurs vieux jours.

Et toutes les charges dont ils seraient ainsi exonérés retomberaient sur les épaules des autres citoyens moins fertiles!

C'est une conception absurde, soit! Mais elle est surtout en opposition absolue avec l'esprit républicain et démocratique, n'est-il pas vrai? Eh bien, que cela ne vous étonne pas... car ceux qui la développent de nos jours ne se sont, comme on dit dans ce peuple qu'ils ignorent, « rien cassé pour trouver ça ». Ils ont entièrement emprunté leur petite affaire aux lois édictées par l'empereur Auguste, destructeur de la liberté et de la République romaines, quelques années avant l'ère chrétienne.

Ayant besoin, comme nous l'avons déjà dit au début de cette étude, de soldats et de nouvelles couches de plèbes travailleuses, le César Auguste, en despote qu'il était, trouva tout naturel d'obliger ses sujets à faire de force les enfants qu'ils ne voulaient pas engendrer de bon gré. Et des lois draconiennes intervinrent qui punirent sévèrement les inféconds et privilégièrent scandaleusement les « pères lapins »...

Le résultat ne fut pas brillant et si l'on compta un certain accroissement du nombre de « citoyens romains » dans les années qui suivirent, il résulta de la cession de ce titre à un certains nombre d'Italiens et de Métèques, beaucoup plus qu'à l'augmentation de la moyenne de natalité.

L'historien Tacite parle de ces lois et dit textuellement que ni les mariages ni les procréations d'enfants ne devinrent plus fréquents: « *nec ideo, conjugum et educationes liberum frequentabantur prœvalida orbitate.* »

Quoi qu'il en soit, c'est dans la paperasserie législative d'un empereur romain exaspéré par son omnipotence que nos repopulateurs prétendent chercher le modèle de lois *républicaines et sociales!*

Mais ne nous indignons pas. Là où Auguste lui-même ne connut que l'insuccès, nos modernes violeurs des libertés les plus essentielles et nos perturbateurs d'égalité ne réussiront pas davantage.

Les législateurs actuels, quelque mauvaise opinion

on professe à leur égard, ne sont cependant pas tellement ignares ou inexpérimentés, ou malintentionnés que, de gaieté de cœur, ils se risquent à biffer d'un vote le principe de l'égalité des citoyens français devant l'impôt et devant les charges du service militaire. C'est déjà bien assez pour leur réputation et la... sympathie dont la nation les entoure que cette égalité n'existe si souvent qu'en théorie; ils joueraient trop gros jeu à la supprimer officiellement. Et puis, les budgets ne s'équilibrent pas avec tant de facilité pour qu'on fasse aisément admettre le bouleversement du *statu quo*. Donc, il y a de fortes chances pour que nous ne soyons pas près d'assister à ce retour aux lois impériales de Rome.

Ce qui nous menace réellement, c'est seulement: *l'inutilité des modifications aux lois successorales; l'iniquité des primes, rentes et allocations aux familles nombreuses; le ridicule des fêtes et hommages institués en l'honneur de ces mêmes familles.*

Discutons-en donc brièvement.

1° *Modifications aux lois successorales:*

« C'est surtout sous forme d'impôts de succession que les familles insuffisamment infécondes devraient payer la juste indemnité qu'elles doivent au pays en raison de leur stérilité, car les malthusiens ont principalement pour but de ne pas partager leur fortune entre de trop nombreux enfants. »

C'est un des plus fervents et des plus notoires apôtres de la repopulation intensive qui a écrit cette phrase monumentale: à elle seule, elle constitue l'aveu que cette stérilité volontaire dont on fait grief à ce qui fut le prolétariat est, au contraire, une des principales préoccupations des classes possédantes, car qui donc, si ce ne sont pas les membres de celles-ci, qui donc pourrait bien se soucier de ne « pas partager une fortune entre de trop nombreux enfants » ?

Les indigents, peut-être bien ?

Mais, étant donné que les représentants de la minorité capitaliste ne pourraient pas, même s'ils le voulaient, entretenir d'enfants la collectivité, il faut donc

toujours imaginer que c'est la foule ouvrière qui est visée, si invraisemblable que l'erreur puisse paraître.

Or, à celle là, que lui importe, en général, les lois concernant l'hoirie. Les pauvres diables n'ont guère d'héritages que ceux qu'ils entrevoient dans leurs rêves. Quelques meubles, quelques louis... mieux vaudrait les perdre partiellement ou en totalité que de dépenser le capital représenté par l'élevage de nombreux enfants.

On ne peut donc pas faire à cette réforme l'honneur de la discuter puisqu'elle est et doit demeurer inopérante sur la masse des citoyens.

Il en est tout autrement des primes, des allocations, des rentes et des retraites qui seraient attribuées aux « *pater familias* » géniteurs de multiples enfants. Il nous faut en parler brutalement.

Elles seraient inefficaces aussi, mais elles seraient iniques encore bien plus.

Et l'épithète *inique* n'est pas exagérée. En effet, somme toute, allouer une certaine partie du budget national aux citoyens ayant beaucoup d'enfants, c'est obliger indirectement ceux qui en possèdent un nombre inférieur à travailler, à peiner, à économiser, à se priver pour élever la progéniture de leurs voisins qui ont eu l'imprévoyance de ne pas proportionner l'importance de leur lignée à celle de leurs ressources. Il faut bien remarquer qu'en dotant de primes les familles très nombreuses, on tombera tout de suite dans un excès imprévu et qu'on spoliera les citoyens honnêtes et méritants au profit des moins intéressants. Car qui donc touchera les allocations les plus élevées? Les pères de famille dont les enfants vivants seront en plus grand nombre; on commencera donc par aider très fort les gens qui auront quatorze, douze, dix, huit, six enfants; peut-être ceux qui en auront cinq ou quatre recevront-ils encore quelque parcelle de la manne, parcelle inappréciable. Donc, nous nous trouverons en présence de ce fait que tous les contribuables ayant un, deux ou trois enfants seront lourdement frappés pour subvenir aux nécessités de gens qui auront commis, eux,

un véritable débordement de procréation. Or, on peut affirmer que ceux-là ne sont pas intéressants parce que, à moins de posséder une considérable aisance, il n'est pas possible à une famille de subvenir aux besoins de huit ou dix enfants et que ceux qui les engendrent ainsi agissent odieusement, puisqu'ils condamnent ces petits êtres à la misère, à la maladie, au vice et à la rue, *dans les circonstances actuelles*; et que, d'autre part, s'ils étaient poussés à proliférer exagérément par l'appât des sommes offertes, ils se créeraient ainsi, *dans les circonstances envisagées*, une ignoble industrie au préjudice de la collectivité.

Et ce préjudice serait formidable!

Car, de deux choses l'une: ou bien les subventions devraient être très fortes ou bien elles demeureraient sans effet. Tout le monde sait ce que coûte un enfant à nourrir et à élever; il ne peut, par suite, venir à l'idée de personne qu'une prime de 100, de 200, de 300 ou même de 500 francs décide deux époux à mettre au monde un petit être. Il faudrait donc employer le système des subventions fractionnées.

Mais alors quelle rente pourrait être considérée comme suffisante?

A-t-on réfléchi que le capital nécessaire à l'élevage d'un enfant, depuis sa naissance jusqu'à l'époque où « il commence à rapporter » se chiffre par plusieurs milliers de francs?

Devra-t-on faire suer un, deux ou trois milliards d'impôts supplémentaires au peuple « demi-fertile » pour payer l'excès de fertilité de l'autre partie?

Ces objections viennent si spontanément à l'esprit qu'elles hantent la pensée des hommes qui cherchent — bien inutilement, mais nonobstant, de bonne foi — les moyens d'inciter les familles françaises au repeuplement.

Voici, par exemple, un extrait du *Journal officiel* du 12 juillet 1913 qui témoigne péremptoirement de l'incohérence, de l'hésitation et de l'embarras des législateurs lorsque ces questions sont posées devant eux.

Il s'agissait tout justement de la suite à donner aux

projets de secours, de primes et d'allocations aux pères de familles nombreuses. M. Molle, député de l'Hérault, s'exprimait ainsi:

« Sur le père de famille qui a à sa charge cinq, six ou dix enfants, on jette partout un regard de compassion, et cette pitié n'est pas même quelquefois sans se mélanger à une sorte d'ironie ou de critique. D'où vient donc ce manque de justice sociale à l'égard de celui qui, cependant, semble n'avoir fait que remplir son devoir social et familial en perpétuant l'espèce d'une façon plus généreuse que son voisin aux desseins mûrement réfléchis?

« La raison en est dans une cruelle vérité qu'il faut dire: la famille nombreuse ne procède pas toujours de la compréhension très nette et très consciente du devoir social. L'homme qui se livre à la boisson, celui qui affecte de limiter l'avenir de sa famille à ses stricts devoirs d'aliments, l'imprévoyant, l'irréfléchi sont malheureusement, dans notre société actuelle, ceux qui ont habituellement une maisonnée nombreuse, et on dirait que la nature, méchante et ironique, se complaît aussi à peupler d'enfants aux yeux grands et étonnés ces foyers où les vertus familiales se sont si regrettablement engourdies.

« Notre but doit être plus haut que celui auquel nous tendons aujourd'hui. Non seulement nous devons assister la famille nombreuse, mais nous devons encore l'encourager et la multiplier.

M. Albert MÉTIN, *rapporteur de la Commission du budget*. — Très certainement!

M. Henry CHÉRON, *ministre du travail*. — Nous devons même l'honorer.

M. MOLLE. — Il est enfin une considération, que je ne fais qu'effleurer, sur laquelle je passerai rapidement, car elle n'est pas en discussion aujourd'hui, mais qui pourra être envisagée demain, dans des textes futurs: devons-nous encourager la famille nombreuse *ad infinitum* sans tenir compte de la puissance d'éducation de la famille et de ses ressources?

« Je ne le crois pas. Certains des amis de la famille nombreuse, enfiévrés par cette généreuse idée, vou-

draient pousser à une procréation illimitée, songeant toujours que l'Etat sera le grand dispensateur de privilèges sociaux à l'avantage de la famille nombreuse.

« J'estime, Messieurs, que notre effort dans ce sens doit être très prudent et borné aux possibilités de secours de l'Etat. J'estime enfin que la procréation à l'infini serait une erreur coupable, car la famille doit être limitée, au point de vue du nombre de ses membres, à la valeur sociale d'éducation des parents. »

Et, mis en demeure par cette argumentation dangereuse, le ministre ne trouvait rien à répondre, esquivant toute responsabilité et se contentant de déclarer que, « le point étant délicat, il était obligé de faire toutes réserves. »

Après quoi, personne n'osait plus insister !

Il apparaît donc impossible, dès que l'on serre la question d'un peu près, d'assigner une limite à cette dilapidation des deniers publics en vue d'assurer des avantages pécuniaires sensibles aux couples les plus outrageusement féconds... de même que lorsqu'il s'agit de leur réserver toutes les places de fonctionnaires sans tenir compte de leurs aptitudes.

On en arrive ainsi à sombrer dans l'impraticable et le stupide.

Et encore, si l'on s'arrêtait à cette conception, de primes et de rentes, dénuée de toute équité, ne comprend-on pas qu'on arriverait à cette absurdité légale de trop surcharger — au profit des plus nombreuses — les familles de deux ou trois enfants, à tel point que celles-ci, non secourues et obligées de porter un fardeau trop lourd, succomberaient à la tâche et seraient, par une solidarité à rebours, dans l'impossibilité d'élever convenablement leur progéniture, cependant plus restreinte ?

A moins donc de ruiner les quatre cinquièmes des familles françaises au profit de la plus minime fraction, le système des primes, allocations, rentes et retraites ne donnerait satisfaction à personne et la natalité s'élèverait à peine de 1 ou 2 pour cent en échange d'efforts disproportionnés aux ressources budgétaires.

Quant aux fêtes à instituer en l'honneur des enfants et aux hommages à rendre aux couples humains les plus féconds, les premières n'auraient aucune influence sur les décisions prises par les ménages d'avoir peu ou beaucoup de progéniture et les seconds seraient déplacés, ridicules et grotesques à tel point que l'institution ne tarderait pas à succomber sous un immense éclat de rire ! Il est possible que la mentalité biblique et puritaine de certaines cités des Etats-Unis d'Amérique s'accommode de ces exhibitions : notre esprit y répugne et ne les prendrait pas au sérieux.

Enfin, il faut remarquer que tout ce que nous venons d'examiner se rapporte uniquement à l'« intérêt masculin » ; mais les femmes, qui sont les principales intéressées ne doivent-elles pas avoir voix au chapitre et, si on admet cette vérité, de quel prix l'Etat, dévoreur de chair, paiera-t-il les CHARGES PHYSIQUES de la femme trop souvent mère, sa sénescence précoce et les risques de mort de la parturition ?

**

Dans ces conditions, que reste-t-il des théories, des prédications et des remèdes indiqués par les repopulateurs pour relever le taux de notre natalité ?

Il n'en demeure rien... si ce n'est la démonstration, peut-on dire, de leur impuissance et de la stérilité de leur effort.

Leur grande utopie, leur utopie majeure consiste à ne pas vouloir admettre que la question de la natalité ne constitue pas un « tout » à soi seule et qu'elle n'est qu'un des fragments de cet ensemble qui se dénomme la QUESTION SOCIALE.

L'homme et la femme contemporains, débarrassés du préjugé des religions et conscients de leur droit au bonheur, veulent être heureux. Les conditions matérielles qu'on leur fait dans la vie leur interdisent le bien-être et le plaisir s'ils n'ont pas la prévoyance de suivre l'exemple de l'aristocratie et de la bourgeoisie et de limiter à une moyenne fixée leur fécon-

dité naturelle. Ils suivent donc cet exemple, et, à leur tour deviennent infertiles parce qu'ils comprennent à leur tour que la vie ne vaut la peine d'être vécue qu'à condition d'en jouir.

Nul raisonnement, nulle prière, nul sophisme, nulle loi ne seraient assez puissants pour changer les données du problème; quant à sa solution, peut-être demain l'apportera-t-il en reconstruisant l'édifice social sur d'autres plans que la maison lézardée qui semble devoir s'écrouler sur nous.

EUGÈNE LERICOLAIS.

Du même Auteur :

PEU D'ENFANTS

POURQUOI - COMMENT

Etude complète, philosophique, scientifique et médicale
des Raisons et des Moyens d'éviter la Grossesse.

En vente à nos bureaux

Un volume illustré de 300 pages..... 3 francs

Franco **3 fr. 35**

- LIVRES UTILES -

EN VENTE

A LA « LIBRAIRIE NOUVELLE »

68, rue Rochechouart, PARIS

	Franco	
Moyens d'éviter la grossesse (par G. Hardy)	1 25	1 40
Génération consciente (Le droit à la tendresse) par F. Sutor	0 75	0 90
L'éducation sexuelle (par J. Marestan) ..	2 50	2 80
L'initiation sexuelle, entretiens avec nos enfants (par G. Bessède)	2 75	3 »
Bréviaire de la femme enceinte (Lip Tay)	4 »	4 30
L'avortement (par le docteur Lafeuille) ..	4 »	4 30
Traitement de l'avortement (Misrachi) ..	6 »	6 50
La génération humaine (par le D ^r Witkowski), 260 gravures et 3 planches découpées superposées (édition de luxe)	8 »	8 60
Hygiène des sexes (par le D ^r Monin) ..	4 »	4 30
Hygiène et traitement des maladies de la peau (par le D ^r Monin)	3 »	3 25
Eléments de science sociale (G. Drysdale)	3 »	3 50
La pauvreté (G. Hardy)	1 »	1 25
La loi de Malthus	0 75	0 90
Coupe du bassin de la femme, superbe lithographie en couleurs (par G. Hardy)	0 15	0 20

La « Librairie Nouvelle » tient à la disposition de ses clients, outre les ouvrages néo-malthusiens, tous les volumes parus en librairie qui lui sont demandés.